

tanais. Le centre a traité 347 patients, équipé 192 personnes d'orthèses, et a fabriqué 297 orthèses, 71 paires de béquilles et 298 chaises roulantes en 1992.

A Quetta, le CICR a aussi continué de gérer un petit atelier de réparation orthopédique, ouvert en 1991. Il permet aux amputés de ne plus se déplacer jusqu'à Peshawar pour bénéficier de ce genre de services.

Agence de recherches

Pour l'Agence de recherches, le principal événement, survenu en janvier, a été la libération de centaines d'anciens soldats du gouvernement afghan, capturés par des groupes de moudjahiddin pendant la bataille de Khost en 1991. Pendant la dernière semaine de janvier 1992, l'Agence de recherches, avec l'aide de délégués de terrain et d'interprètes, a interrogé 687 prisonniers libérés, leur a fourni une assistance financière d'un montant total d'environ 180 000 francs suisses pour les aider à regagner leur foyer, et a traité 395 messages Croix-Rouge. Dix-sept soldats afghans, capturés en septembre 1991 lors de la bataille de Gardez, ont également été libérés en février. Les délégués du CICR ont pu les voir, et une modeste assistance leur a été fournie. Les délégués ont pu en outre s'entretenir avec un grand nombre de prisonniers afghans libérés après la chute du gouvernement Najibullah, au mois d'avril.

SRI LANKA

La recherche d'une solution au conflit qui frappe le nord et l'est de Sri Lanka a peu progressé en 1992, aucune des parties n'ayant pris d'initiative politique marquante. La violence entre les communautés, les attaques contre la population civile et les opérations militaires d'envergure, opposant les forces gouvernementales aux Tigres de Libération de l'Eelam Tamoul

(LTTE, mouvement d'opposition tamoul) ont donné lieu à de graves tensions et à des souffrances terribles pour la population civile. Une vague d'offensives militaires dans la péninsule de Jaffna a provoqué le déplacement de milliers de personnes et resserré l'emprise du gouvernement sur la région. L'année a en outre été marquée par le décès du général Kobbekaduwa, chef du commandement du nord, victime de l'explosion d'une mine sur l'île de Kayts au mois d'août, et par l'assassinat à Colombo, au mois de novembre, du commandant de marine Clancey Fernando.

Les visites dans les prisons ont continué à représenter l'une des activités les plus importantes du CICR, qui a ouvert sa délégation à Colombo en octobre 1989.

Dans le sud du pays, les effets de l'insurrection de 1989 du *Janatha Vimukti Peramuna* (JVP, mouvement d'opposition cingalais) ont continué à se faire sentir, de nombreuses personnes restant détenues pour y avoir participé et de nouvelles arrestations continuant à se produire.

Tout au long de l'année, le CICR a continué d'accorder sa protection à des convois acheminant des vivres et d'autres biens essentiels fournis par le gouvernement à la population civile de la péninsule de Jaffna.

Outre sa délégation à Colombo, le CICR est présent à Sri Lanka par des sous-délégations à Batticaloa et Jaffna, ainsi que par des bureaux à Ampara, Anuradhapura, Kandy, Mannar, Trincomalee et Vavuniya.

Activités en faveur des détenus

La délégation a continué de visiter les personnes détenues dans des postes de police, des lieux de détention permanents, ainsi que des camps militaires dans l'ensemble du pays, en vertu des lois d'exception (*Emergency Regulations* et *Prevention of Terrorism Act*). Les efforts incessants déployés par le CICR pour faire mieux comprendre son mandat par les autorités

ont rencontré un certain succès, notamment en ce qui concerne les mauvais traitements de détenus, ou les personnes signalées comme disparues dans le contexte du conflit avec le JVP. Ces problèmes sont toutefois restés des préoccupations importantes dans le contexte du conflit tamoul, au nord et à l'est du pays.

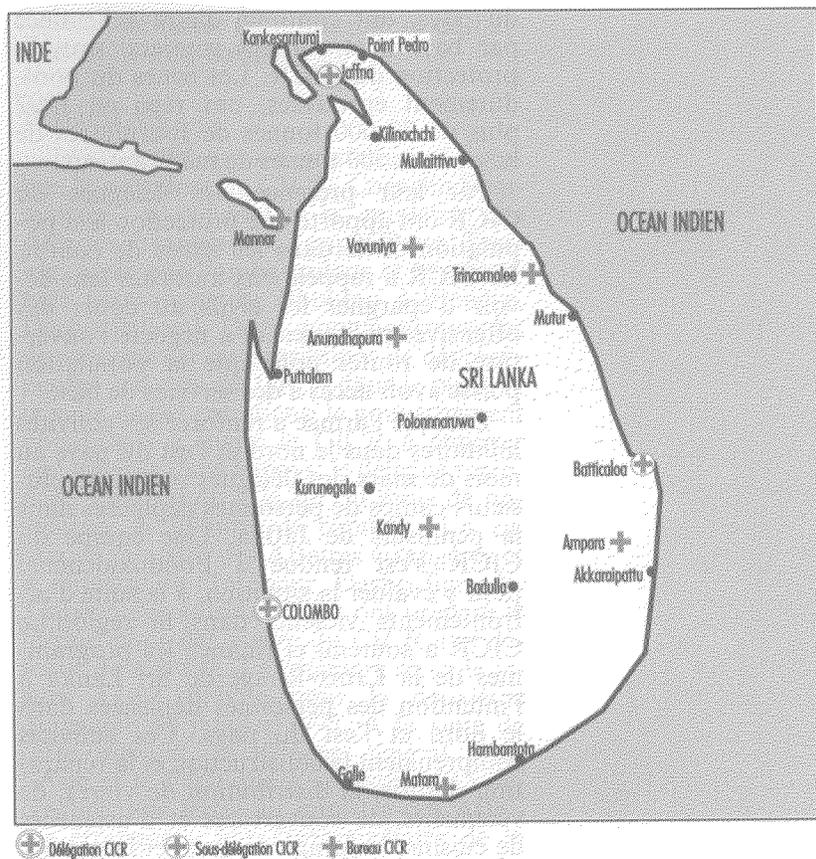
En 1992, le CICR a visité dans 500 lieux de détention près de 10 000 détenus de sécurité en mains des autorités militaires et civiles, et incarcérés pour des raisons liées au conflit au nord et à l'est, ainsi qu'au sud du pays. Depuis le début de son opération à Sri Lanka en 1989, le CICR a enregistré plus de 30 000 détenus.

Les délégués ont par ailleurs effectué des visites régulières auprès de 40 policiers et d'un soldat détenus par le LTTE, et ont poursuivi leurs efforts pour obtenir l'accès à d'autres personnes supposées détenues par le mouvement. Ils ont finalement été autorisés à visiter six pêcheurs cingalais, sans toutefois pouvoir inspecter leur lieu de détention. Le LTTE n'a pas autorisé l'accès aux autres personnes qu'il détient.

Activités médicales

Le CICR a continué d'accorder sa protection à l'Hôpital universitaire de Jaffna (*Jaffna Teaching Hospital*) et son appui à d'autres établissements médicaux locaux, en coopération avec la Croix-Rouge de Sri Lanka, aidant celle-ci à renforcer sa capacité opérationnelle dans le nord et dans l'est du pays.

Le nombre de blessés de guerre admis à l'Hôpital général universitaire de Jaffna s'est accru avec l'intensification des activités militaires dans la région. Pour aider à satisfaire les besoins supplémentaires, le CICR a fourni à l'hôpital du matériel médical d'urgence. Il lui a remis 40 barils de combustible pour alimenter les générateurs. Les délégués ont aussi installé un petit bureau dans l'hôpital, afin d'assurer une présence régulière sur les lieux.



Les navires naviguant sous la protection du CICR ont permis à des patients nécessitant des soins spéciaux de gagner Colombo, puis de regagner Jaffna, dans de bonnes conditions de sécurité.

Le CICR a également fourni du matériel médical à d'autres établissements médicaux situés dans les zones de conflit.

Activités en faveur de la population civile

A défaut d'autres voies d'acheminement, les vivres et autres produits essentiels, fournis par le gouvernement pour les populations qui vivent dans des conditions très difficiles dans la péninsule de Jaffna et dans d'autres régions du nord

du pays, ont continué d'être acheminés par bateau et convois routiers, sous la protection du CICR. Les zones du nord, durement éprouvées, ont reçu en 1992 plus de 70 000 tonnes de fournitures de base, dont 500 tonnes de médicaments.

Par leur présence, les délégués du CICR ont apporté une protection à la population civile dans les zones de conflit. Le CICR a rappelé aux autorités leur devoir d'épargner les civils au cours des offensives militaires, et a négocié l'ouverture de routes pour que la population puisse avoir accès à des services de base.

Lorsque l'armée a renforcé ses activités militaires dans le nord et l'est du pays au mois de mars, les délégués ont visité plusieurs camps de personnes déplacées dans la péninsule de Jaffna. Une équipe du CICR s'est rendue à Pondukalchenai pour y évaluer la situation, à la suite d'affrontements violents dans la région. Le CICR a soutenu et financé les programmes de la Croix-Rouge de Sri Lanka à l'intention des personnes déplacées dans le nord et l'est du pays. Ces activités comprenaient la construction et la réparation d'abris, la distribution de vivres, de vêtements, de couvertures et d'ustensiles de cuisine, le forage de puits et la gestion d'un réseau d'équipes de santé mobiles apportant des soins médicaux aux personnes vivant dans des zones isolées ou coupées par le conflit. Les branches locales de la Croix-Rouge de Sri Lanka ont bénéficié d'une assistance à Jaffna, Kilinochchi, Mulattivu, Batticaloa, Polonnaruwa, Trincomalee et Mannar.

Le CICR, la Croix-Rouge de Sri Lanka, la Société norvégienne de la Croix-Rouge et la Fédération des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, qui sont tous à l'œuvre dans le pays, se sont entendus sur un système de coordination, comprenant des réunions régulières et la gestion centralisée, au siège de la Société nationale sri-lankaise, de tous les projets soumis par les branches locales.

Agence de recherches

La charge de travail de l'Agence de recherches à Sri Lanka est demeurée considérable, essentiellement en raison du grand nombre de détenus à enregistrer et à visiter. Les délégués Agence ont maintenu le contact avec les détenus et les ont aidés à communiquer avec leur famille. Sans l'aide du CICR, un grand nombre de détenus auraient été considérés par leur parenté comme disparus. La délégation a mis en place un nouveau programme informatique permettant un traitement plus efficace des données. Pour faciliter l'accès des familles à ses services, l'Agence de recherches a ouvert deux nouveaux bureaux à Mutur et Akkarai-pattu, à l'est de l'île. En 1992, la délégation a ouvert 3 586 nouveaux dossiers de recherches et résolu 5 118 cas. Le personnel a traité 12 261 messages Croix-Rouge et 3 639 messages familiaux urgents.

Le CICR a poursuivi, comme par le passé, son action de protection des enfants non accompagnés et des personnes âgées durant leur transport entre Colombo et Jaffna, aux fins de regroupement familial.

Diffusion

Deux ans après le début des activités de diffusion du CICR à Sri Lanka, destinées avant tout aux forces armées et à la police, le haut commandement militaire a officiellement accepté, au mois de janvier, d'inclure le droit de la guerre dans le programme de formation des quatre écoles militaires de l'armée sri-lankaise. Des cours et des séminaires consacrés au mandat et aux activités du CICR ont été organisés pour les membres des forces de sécurité tout au long de l'année. Le premier séminaire sur le droit de la guerre à l'intention des instructeurs de l'armée s'est déroulé en mai; le CICR y assistait en qualité d'observateur.

En février, le CICR a organisé un séminaire pour les officiers subalternes du LTTE, et a proposé, sur cette base, la mise en place d'un programme régulier. Une session de diffusion a ainsi pu se dérouler en mai à l'intention de 26 personnalités politiques et militaires de haut niveau du LTTE.

Le premier séminaire à l'intention des membres du PLOTE (*People's Liberation Organization of Tamil Eelam*, auxiliaire de l'armée sri-lankaise) s'est déroulé à Vavuniya.

NEW DELHI **Délégation régionale**

(Bangladesh, Bhoutan, Inde, Maldives, Myanmar, Népal)

En 1992, le délégué régional a accompli plusieurs missions dans les pays dépendant de sa délégation.

Du 23 février au 3 mars, puis à nouveau du 18 au 28 mai, il s'est rendu en mission à Dakha et à Yangoon, pour discuter avec les autorités de la situation découlant de l'afflux de réfugiés en provenance du Myanmar. Avec les autorités du Bangladesh, il a abordé la situation dans la région des Chittagong Hill Tracts, où de nouvelles violences ont éclaté en avril.

Le CICR a continué ses démarches auprès des gouvernements du Myanmar, de l'Inde (au sujet de la situation dans l'État du Jammu/Cachemire) et du Népal, afin d'obtenir l'accès aux détenus de sécurité et aux prisonniers détenus en vertu de diverses lois de sécurité. Le CICR a également abordé le sujet des visites aux détenus avec le gouvernement du Bhoutan.

BANGLADESH

Un séminaire sur le droit de la guerre s'est déroulé à Dakha du 13 au 16 juillet, à l'intention de 21 officiers supérieurs de

l'armée de terre, de la marine et de l'armée de l'air du Bangladesh.

BHOUTAN

Le 28 juillet, puis à nouveau le 5 octobre, le président du CICR, Cornelio Sommaruga, a rencontré le ministre des Affaires étrangères, Lyonpo Dawa Tsering, ainsi que l'ambassadeur et représentant permanent du Bhoutan à Genève, Dasho Paljor J. Dorji, pour poursuivre les discussions sur les possibilités de développer les activités du CICR dans le pays. A la suite de ces entretiens, le gouvernement bhoutanais a invité le CICR à envoyer une mission dans le pays; le délégué régional s'y est rendu à la fin du mois de novembre. A Thimbu, la capitale, il a eu, avec le ministre des Affaires étrangères et le ministre de l'Intérieur, Dasho Jigmi Y. Thinley, des entretiens qui ont préparé le terrain pour des visites du CICR aux détenus de sécurité. La première série de visites a été prévue pour la deuxième quinzaine de janvier 1993. A la suite de cette mission, le délégué général pour l'Asie et le Pacifique a adressé, le 15 décembre, une lettre au ministre des Affaires étrangères, par l'intermédiaire de la mission permanente du Bhoutan à Genève, formalisant la coopération entre le CICR et les autorités bhoutanaises pour les questions relatives à la détention. Un memorandum était joint pour signature.

INDE

En octobre 1991, le CICR avait proposé ses services au gouvernement indien, au sujet des personnes détenues en relation avec les troubles dans l'État du Jammu/Cachemire. Aucune réponse affirmative n'a été reçue. Tout au long de 1992, l'institution a poursuivi ses efforts pour obtenir l'autorisation de visiter ces détenus et un accès régulier à cette région. Au mois de décembre, lorsque des affrontements entre Musulmans et Hindous ont éclaté dans

l'Uttar Pradesh, après la destruction d'une mosquée à Ayodhya, la délégation a offert son assistance à la Croix-Rouge locale, mais cette offre a été déclinée.

Au mois de mars, un délégué a organisé une séance de diffusion d'une journée pour 100 participants dans l'Etat indien du Tamil Nadu. Le CICR a organisé deux séances supplémentaires dans le même Etat au mois d'août, plus spécifiquement consacrées au droit international humanitaire et aux principes de la Croix-Rouge. Ces séances ont réuni 163 agents de santé et réfugiés de Sri Lanka. Pendant le dernier trimestre, une séance de diffusion, consacrée aux principes de la Croix-Rouge, s'est déroulée dans le centre du Tamil Nadu, avec la participation de 92 agents de santé et enseignants venant des camps de réfugiés sri-lankais.

L'Agence de recherches à New Delhi a distribué 180 messages Croix-Rouge et émis 283 documents de voyage pour 532 réfugiés d'Afghanistan, du Tibet, de Sri Lanka et du Bhoutan, acceptés par des pays d'accueil pour réinstallation.

MYANMAR

Le 24 août, le gouvernement du Myanmar a adhéré aux Conventions de Genève de 1949. Le CICR a abordé avec les représentants de Yangon la question de l'accès aux détenus de sécurité. Il a également saisi l'occasion de sa présence au sommet des pays non alignés à Djakarta, et à l'Assemblée générale des Nations Unies à New York, pour discuter de ce point avec les représentants du Myanmar.

Le rôle de l'institution dans le conflit qui oppose les forces armées à divers groupes de rebelles, sur la frontière entre la Thaïlande et le Myanmar, a également été discuté. Le CICR a fait part de ses préoccupations en ce qui concerne les réfugiés musulmans du Myanmar au Bangladesh.

Après l'adhésion du Myanmar aux quatre Conventions de Genève de 1949, le délégué régional s'est rendu à Yangon en

novembre, pour une mission de dix jours. Il a proposé des programmes de diffusion à l'intention des forces armées et de la Société de la Croix-Rouge du Myanmar, expliqué aux autorités le rôle que le CICR pourrait jouer en tant qu'intermédiaire neutre, par exemple lorsque des soldats sont capturés par les forces rebelles, et examiné divers problèmes concernant la situation de la population civile dans plusieurs régions du pays, en particulier l'Arakan.

Le 5 janvier 1993, le CICR a reçu une déclaration d'intention émanant du Conseil national de l'Union de Birmanie, signée par des représentants des quatre groupes membres de ce mouvement. Dans cette déclaration, le Conseil national de l'Union de Birmanie se déclare disposé à respecter l'article 3 commun aux quatre Conventions de Genève, ainsi que les règles de conduite au combat dans un conflit armé non international.

En vertu de l'accord sur les activités orthopédiques, signé par les ministères de la Santé et de la Défense, la Société nationale et le CICR (accord prolongé en 1991 et en 1992), les programmes orthopédiques du CICR se sont poursuivis dans les deux centres de Yangon et dans ceux de Mandalay et Maymyo. Des techniciens orthopédistes locaux, formés et supervisés par un expatrié du CICR, ont équipé 947 patients et fabriqué 1 565 prothèses, 238 orthèses et 1 474 paires de béquilles. La plupart des bénéficiaires civils venaient des zones frontalières.

NÉPAL

Les délégués en poste à New Delhi ont effectué des missions au Népal en janvier, avril, août et septembre. Des contacts ont été noués avec les ministères de l'Intérieur, de la Défense et des Affaires étrangères, pour discuter, respectivement, de la situation des réfugiés du Bhoutan au Népal, de l'accès aux détenus de sécurité, de la ratification des Protocoles additionnels et des activités de diffusion. En septem-